

RAPPORT
de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'assemblée générale ordinaire
appelée à statuer sur les comptes
de l'exercice arrêté au 31 décembre 2019 de l'
Association des Amis
du Couvent des Cordeliers
Fribourg

(N° 8068/20)

Rapport de l'organe de révision sur le contrôle restreint
à l'Assemblée générale ordinaire de l'
Association des Amis du Couvent des Cordeliers
Fribourg

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'Association des Amis du Couvent des Cordeliers pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2019.

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels incombe au comité alors que notre mission consiste à contrôler ces comptes. Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément et d'indépendance.

Notre contrôle a été effectué selon la norme suisse relative au contrôle restreint. Cette norme requiert de planifier et de réaliser la vérification de manière telle que des anomalies significatives dans les comptes annuels puissent être constatées. Un contrôle restreint englobe principalement des auditions, des opérations de contrôle analytiques ainsi que des vérifications détaillées appropriées des documents disponibles dans l'entité contrôlée. En revanche, des vérifications de flux d'exploitation et du système de contrôle interne ainsi que des auditions et d'autres opérations de contrôle destinées à détecter des fraudes ne font pas partie de ce contrôle.

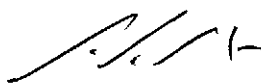
Lors de notre contrôle, nous n'avons pas rencontré d'élément nous permettant de conclure que les comptes annuels ne sont pas conformes à la loi et aux statuts. Dès lors nous vous recommandons d'approuver les comptes tels qu'ils vous ont été présentés.

Fribourg, le 9 avril 2020

PKF Fiduciaire SA



Stéphane Peiry
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Jean-François Javet
Expert-réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels 2019 (bilan, compte de résultat et annexe)

**ASSOCIATION DES AMIS DU COUVEN
DES CORDELIERS, FRIBOURG**

BILAN AU 31 DECEMBRE

<u>ACTIF</u>	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
BCF 30.01.248.931-06	14'294.00		16'428.85	
BCF 30.01.306.004-09	9'762.05			
Produits à recevoir	<u>1'300.00</u>	25'356.05	<u>15'297.15</u>	31'726.00
Part au capital de la Fondation	<u>5'000.00</u>	5'000.00	<u>5'000.00</u>	5'000.00
TOTAL DE L'ACTIF		<u>30'356.05</u>		<u>36'726.00</u>
<u>PASSIF</u>				
Capital au 1.1.	36'726.00		46'831.30	
Résultat de l'exercice	<u>-6'369.95</u>	30'356.05	<u>-10'105.30</u>	36'726.00
TOTAL DU PASSIF		<u>30'356.05</u>		<u>36'726.00</u>

**ASSOCIATION DES AMIS DU COUVENT
DES CORDELIERS, FRIBOURG**

COMPTE DE PERTES ET PROFITS AU 31 DECEMBRE

<u>PRODUITS</u>	<u>2019</u>		<u>2018</u>	
Cotisations anuelles	13'295.00		19'820.00	
Dons	12'912.95	26'207.95	21'389.35	41'209.35
Actions financières				
Recettes Expositions parchemins	-		13'265.00	
Recettes Quatuor Orchis	9'300.00		-	
Recettes Journée au couvent	1'950.00	11'250.00	-	13'265.00
		37'457.95		54'474.35
<u>CHARGES</u>				
Frais de publications	-		5'512.70	
Frais d'adresses et d'envois	-		16'872.75	
Frais site internet	449.70		-	
Réceptions et assemblée	1'150.00	1'599.70	2'987.05	
Actions de soutien				
Frais Quatuor Orchis	8'476.00		-	
Frais journée au couvent	2'760.65		-	
Frais expo parchemins	774.00	12'010.65	8'751.95	34'124.45
Charges financières	220.45		460.30	
Produits financiers	-2.90	217.55	-5.10	455.20
		23'630.05		19'894.70
Attr. Couvent des Cordeliers		30'000.00		30'000.00
Perte de l'exercice		-6'369.95		-10'105.30

ANNEXE AU COMPTES 2019

1 Principes comptables appliqués

Les présents comptes annuels ont été établis en conformité avec les principes du droit suisse, en particulier les articles sur la comptabilité commerciale et la présentation des comptes (art. 957 et suivants du CO).

2 Moyenne annuelle des emplois à plein temps

L'Association n'emploie pas de collaborateur.

3 Autres indications

L'Association est au bénéfice d'une exonération d'impôt accordée par le Service cantonal des contributions en raison de son but d'utilité publique.